

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1897.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1896 s'élève au chiffre total de fr. 110,437,398 »

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1897 montent à (1). fr. 116,438,585 »

AUGMENTATION. . . fr. 6,001,187 »

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. Service ordinaire :

Exercice 1896 fr. 110,317,398 »

— 1897 116,254,585 »

AUGMENTATION. . . fr. 5,937,187 »

B. Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1896. fr. 120,000 »

— 1897. 184,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 64,000 »

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1897 s'élevaient à fr. 111,100,383 »

Les amendements proposés portent ce chiffre à 116,438,585 »

Soit une augmentation de. . . fr. 5,338,202 »

La somme de 5,338,202 francs se répartit comme il suit :

Augmentation sur le service ordinaire. fr. 5,294,202 »

— les dépenses exceptionnelles. 44,000 »

TOTAL. . . fr. 5,338,202 »

Le tableau ci-contre donne la décomposition, par service, de l'augmentation proposée.

(1) Y compris la somme d'un million de francs pour dépenses de reconstruction de bâtiments, etc., imputées précédemment sur le Budget extraordinaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Désignation des services.	Budget primitif.	Budget amendé.	AUGMENTATIONS.
Administration centrale . . .	262,250 »	271,230 »	9,000 »
Chemins de fer	87,845,159 »	92,507,966 »	4,664,807 »
Postes, télégraphes et télé- phones	17,275,917 »	17,787,962 »	512,045 »
Marine	5,388,002 »	5,486,552 »	98,550 »
Secours	58,525 »	48,525 »	10,000 »
TOTAL. . . fr.	110,807,633 »	116,101,835 »	5,294,202 »
Dépenses exceptionnelles . .	140,000 »	184,000 »	44,000 »
	110,947,633 »	116,285,835 »	5,338,202 »

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	35,000 »
— — — amendé	44,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	9,000 »

Le service de la construction des chemins de fer à établir aux frais du Trésor public, a été transféré du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics à celui des Chemins de fer. Par suite de cette mesure, des modifications ont été apportées dans le service du contentieux du Département, qui nécessitent le transfert au présent article :

1° D'une somme de 2,000 francs du Budget de l'Agriculture et des Travaux publics ;

2° D'une somme de 7,000 francs, représentant une partie des honoraires d'avocats payés sur l'article 27 : *Pertes et avaries, etc.*

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	485,650 »
— — — amendé	492,150 »
AUGMENTATION. . . fr.	6,500 »

représentant une dépense déjà réalisée par suite des nécessités du service

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	131,720 »
— — — amendé	128,745 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	2,975 »

En tenant compte des transferts aux articles 16 et 43, des sommes de 6,600 et 1,000 francs représentant le salaire de gens de peine passés à d'autres services, il y a, en réalité, une augmentation de dépense de 4,625 francs, représentant des extensions de personnel déjà réalisées.

ART. 9. — *Imprimés, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	637,600 »
— — — amendé	640,100 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	2,500 »

Si l'on tient compte d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article 16 et représentant les frais de bureau des agents commerciaux, et d'un transfert à l'article 26 de 75,000 francs, l'augmentation est, en réalité, de 74,500 francs, justifiée jusqu'à concurrence de 49,500 francs par des dépenses déjà engagées. Le restant est destiné à des achats supplémentaires de papiers, ainsi qu'à des frais de reliures, d'impression, etc., qu'occasionne le développement du service.

SECTION 2. — *Votes et Travaux.*ART. 15. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,750,900 »
— — — amendé	1,802,460 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	51,560 »

Cette augmentation représente, jusqu'à concurrence
de fr. 24,610 »
les dépenses pour extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et déjà réalisées.

Il est demandé en outre :

1° Pour transformation d'emplois, une somme de 7,600 francs qui pourra être répartie sur quatre exercices, soit pour l'année 1897 . . . 1,900 »

2° Pour la création d'un service spécial pour l'étude, l'établissement et le renouvellement des appareils de sécurité, 50,100 francs, dont la moitié est suffisante pour les besoins de 1897, ci . 25,050 »

TOTAL. . . fr.

 51,560 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — Salaires des agrées et des ouvriers, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 6,506,778 »
— — — — — amendé	6,798,132 »

AUGMENTATION.	fr. 291,354 »
-----------------------	---------------

En tenant compte d'un transfert de 52,640 francs de l'article 18 et d'un transfert de 805 francs à l'article 25, il reste une augmentation réelle de fr. 239,517 »

Les extensions et réorganisations de personnel nécessitées par la réduction de la durée des prestations de certains agents, ainsi que le relèvement de salaires, ont donné lieu à une dépense de fr. 237,717 »
 La différence, soit 1,800 »
 est destinée à une extension de personnel.

TOTAL ÉGAL.	fr. ————— 239,517 »
---------------------	---------------------

ART. 15. — Matériel.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 4,569,000 »
— — — — — amendé	4,869,000 »

AUGMENTATION	fr. 300,000 »
------------------------	---------------

Cette augmentation se justifie par la nécessité d'acheter le nombre de billes nécessaires pour parfaire l'approvisionnement normal, et par la hausse des cours du marché métallurgique.

ART. 16. — Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire).

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 7,752,922 »
— — — — — amendé	8,283,163 »

AUGMENTATION.	fr. 530,241 »
-----------------------	---------------

Mais il faut tenir compte des transferts ci-après nécessités par les besoins du service, savoir :

Des articles 8, 18, 21, 25, 44 et 49, les sommes respectives de 6,600; 22,469; 14,464; 15,905; 9,000 et 2,000 francs.

Aux articles 9 et 22, les sommes de 3,000 et 11,250 francs, en vue de rendre plus correcte l'imputation des émoluments, etc. des agents commerciaux, soit une différence de	56,188 »
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

L'augmentation réelle n'est donc que de	474,053 »
---------------------------------------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 474,053 »

Elle se justifie comme il suit :

1° Dépense engagée par suite des extensions et réorganisations de personnel déjà faites, ainsi que des augmentations de salaires; frais d'entretien de lignes nouvelles à mettre en exploitation, ainsi que du nouvel Hôtel des chemins de fer fr. 74,053 »

2° Augmentation du littéra e : reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art, etc. 400,000 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 474,053 »

SECTION 5. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,882,054 »
 — — — amendé . . . 1,919,594 »

AUGMENTATION. . . fr. 37,540 »

Sauf une somme de 1,200 francs demandée pour transformation d'emplois, cette augmentation représente la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées.

ART. 18. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 14,895,589 »
 — — — amendé . . . 15,587,548 »

AUGMENTATION. . . fr. 691,759 »

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1° Extensions de personnel déjà réalisées pour faire face aux nécessités du service fr. 711,799 »

2° Extension du personnel chargé du nettoyage des locomotives et des voitures. . . 51,100 »

TOTAL de l'augmentation réelle. . . fr. 762,899 »

La différence provient de transferts opérés pour les besoins du service, savoir : de l'article 26, 11,160 francs; aux articles 14, 16 et 21, 52,640, 22,469 et 7,191 francs, ci . fr. 71,440 »

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 691,759 »

ART. 20. — *Combustible, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 6,591,000 »
 — — — amendé . . . 7,500,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 909,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est due au relèvement du prix du charbon et à une consommation plus grande du combustible et autres objets nécessaires à la traction des convois, à résulter de l'extension du trafic.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	16,161,804 »
— — — — — amendé	17,033,795 »

AUGMENTATION. fr.	871,991 »
---------------------------	-----------

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter la différence entre les sommes de 7,191 et 7,128 francs, transférées des articles 18 et 26, et celle de 14,464 francs, transférée à l'article 16, soit fr.

	143 »
--	-------

TOTAL à justifier. fr.	872,136 »
--------------------------------	-----------

Cette augmentation représente jusqu'à concurrence de fr. 632,136 »
la dépense résultant des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et déjà réalisées, soit fr. 287,136 »
plus celle de 345,000 »
prévue pour faire face aux dépenses à résulter de l'extension du trafic.

Il est demandé en outre :

Pour substitution du bois de chêne au bois de pitchpine employé pour l'entretien du matériel à marchandises fr. 100,000 »

Pour substitution du bois de chêne au bois de sapin utilisé pour le renouvellement des planches des voitures de 3^e classe fr. 10,000 »

Pour achat de chaudières pour locomotives qui devront être commandées en plus grand nombre, en 1897 fr. 130,000 »

TOTAL ÉGAL. fr.	872,136 »
-------------------------	-----------

SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	11,109,376 »
— — — — — amendé	11,513,469 »

AUGMENTATION. fr.	404,093 »
---------------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 404,093 »

Mais il y a lieu de tenir compte des transferts suivants, opérés pour les besoins du service, savoir : 1,600 francs et 2,375 francs aux articles 29 et 36, et 11,250 francs et 79,121 francs des articles 16 et 23. Cette dernière somme représente la rémunération des gardes à l'essai, qui, à partir de 1897, seront payés sur l'article *Traitements*, ci. . . fr. 86,396 »

L'augmentation n'est donc en réalité, que de 317,697 »
dont 312,597 francs représentent la dépense déjà engagée par les transformations d'emplois et les extensions de cadre réalisées par suite des nécessités du service. Le restant, soit 5,100 francs, est demandé pour renforcer le personnel du factage dans les stations (moitié de la dépense).

ART. 23. — *Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 7,253,821 »
— — — amendé 9,183,030 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,929,209 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut tenir compte des transferts suivants : 803 francs et 1,601,712 francs des articles 14 et 26 ancien; 15,905 francs, 79,121 francs et 1,059 francs aux articles 16, 22 et 25, soit fr. 1,506,430 »

AUGMENTATION RÉELLE. . . . fr. 422,779 »

Elle est destinée jusqu'à concurrence de . . fr. 354,529 »
au paiement des dépenses déjà engagées par suite des nécessités du service.

Il est demandé en outre :

1° Pour renforcer le personnel des agréés chargés du service des intérimis 10,500 »

2° Pour extension du cadre des agréés et renfort du personnel ouvrier des stations (moitié de la dépense). 27,750 »

3° Pour le service du camionnage . . . fr. 50,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 422,779 »

Ces augmentations se justifient par l'accroissement constant du trafic.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 2,473,200 »
— — — amendé 2,484,259 »

AUGMENTATION. . . . fr. 11,059 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En tenant compte d'une somme de 1,059 francs transférée de l'article 23 et de celle de 120,000 francs transférée à l'article 26, on obtient une augmentation de 130,000 francs, représentant, jusqu'à concurrence de 90,000 francs, le montant des dépenses déjà engagées; la différence, soit 40,000 francs, est destinée aux dépenses de matériel et de consommations diverses nécessaires à l'éclairage, au chauffage, au nettoyage des stations, des trains, etc., à commander en plus par suite de l'extension du trafic.

ART. 26 (ancien). — *Camionnage.*

Cet article est supprimé et l'allocation de 1,620,000 francs portée au projet de Budget primitif a été transférée, jusqu'à concurrence des sommes respectives de 11,160, 7,128 et 1,601,712 francs, aux articles 18, 21 et 25.

ART. 26 (nouveau). — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé : 235,000 francs.

Actuellement, les frais de publicité sont imputés, partie sur l'article 9, litt. d, et partie (commissions pour la vente des billets et frais de publicité murale) sur l'article 25. Il a paru préférable de créer un article nouveau se rapportant exclusivement aux dépenses de l'espèce. Le crédit prévu est de 235,000 francs. Il se compose de deux transferts : l'un de 75,000 francs, de l'article 9; l'autre de 120,000 francs, de l'article 25. Mais ces sommes étant reconnues insuffisantes, un crédit de 40,000 francs, dont 37,000 francs sont déjà engagés, est demandé pour mettre l'allocation en concordance avec les dépenses.

ART. 27. — *Pertes et avaries, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	900,000	»
— — — amendé	893,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	7,000	»

Cette diminution résulte du transfert de pareille somme, justifié à l'article 6.

ART. 28. — *Redevances aux compagnies, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	30,000	»
— — — amendé	20,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . fr.	10,000	»

Le crédit de 30,000 francs porté au projet de Budget primitif peut être diminué de 10,000 francs par suite de la suppression des redevances pour l'emploi, sur les lignes de l'État, de certains wagons privés. L'allocation de cet article est donc ramenée à 20,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,897,920	»
— — — — — amendé . . .		1,907,280	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .		fr.	9,360

En tenant compte d'un transfert de 1,600 francs de l'article 22 et d'un transfert de 2,640 francs à l'article 30, il y a une augmentation réelle de 10,400 francs, qui représente une dépense déjà réalisée par suite des nécessités du service.

ART. 30. — *Salaires des agrés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	106,428	»
— — — — — amendé . . .		113,041	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .		fr.	6,616

qui représente une somme de 5,976 francs déjà engagée et un transfert de 2,640 francs de l'article précédent.

SECTION 6. — Chemins de fer en construction.

ART. 32 (nouveau). — *Traitements et indemnités de deux ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer.*

Crédit demandé : 17,000 francs.

Les services de deux ingénieurs sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer, et le Budget du Département de l'Agriculture et des Travaux publics a supporté jusqu'ici la dépense afférente aux traitements, indemnités de bureau et de déplacements de ces fonctionnaires.

Pour rendre l'imputation de cette dépense régulière, il y a lieu de transférer du Budget de ce dernier Département, une somme de 16,800 francs représentant les traitements et indemnités dont il s'agit. Mais ce chiffre doit être majoré de 200 francs en prévision de l'augmentation, en 1897, des frais de déplacements de l'un de ces fonctionnaires.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 34. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	162,460	»
— — — — — amendé . . .		166,360	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .		fr.	3,900

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée à faire face au recrutement d'agents nouveaux.

ART. 35. — *Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	274,700 »
— — — amendé	288,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	14,000 »

Cette augmentation est demandée, jusqu'à concurrence de 10,000 francs, pour faire face au surcroît de dépenses à résulter de l'augmentation du débit des valeurs postales et télégraphiques.

Le restant est destiné à des travaux occasionnés par le service du chauffage et de l'éclairage de l'Hôtel central des Postes et des Télégraphes.

SECTION 2. — Postes.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,626,276 »
— — — amendé	4,748,976 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	122,700 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter une somme de fr. 6,075 »
résultant des transferts suivants : 2,575 francs de l'article 22,
3,700 francs à l'article 37 et 4,750 francs à l'article 43.

ENSEMBLE. . . fr.	128,775 »
-------------------	-----------

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1° Extensions déjà réalisées fr.	750 »
2° Admission d'agents nouveaux.	68,300 »
3° Création et transformation d'emplois	28,000 »
4° Revision de l'échelle des traitements des chefs de bureau du service d'exécution	9,000 »
5° Création de bureaux et disjonction des ser- vices du chemin de fer et de la poste, dans quel- ques localités	8,425 »
6° Revision du classement des bureaux.	4,000 »
7° Frais variables.	10,300 »
TOTAL EGAL. . . fr.	<hr/> 128,775 »

ART. 37. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,960,266 »
— — — amendé	5,182,646 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	222,380 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 222,380 »

Cette somme comprend trois transferts nécessités par les besoins du service, savoir : 3,700 francs de l'article 36, 112,000 francs de l'article 38 et 1,370 francs de l'article 41, soit ensemble. fr. 117,070 »

L'augmentation n'est donc, en réalité, que de fr. 103,310 »
Elle se décompose de la manière suivante :

1° Extension du service des classeurs et création d'emplois de chef-facteur et de facteur-trieur. . . . fr. 14,210 »

2° Création et transformation d'emplois de facteur fr. 91,100 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 103,310 »

ART. 38. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 399,470 »

— — — amendé 291,470 »

DIMINUTION. . . . fr. 108,000 »

Cette diminution est le résultat d'un transfert d'une somme de fr. 112,000 à l'article 37, et d'une augmentation de 4,000 francs du chef de courses supplémentaires d'omnibus nécessités par la réorganisation du service des facteurs dans l'agglomération bruxelloise.

ART. 41. — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 833,320 »

— — — amendé 898,950 »

AUGMENTATION. . . . fr. 63,630 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter un transfert à l'article 37, d'une somme de fr. 1,370 »

TOTAL. . . . fr. 65,000 »

Cette augmentation est justifiée, jusqu'à concurrence de 15,000 francs, par le renchérissement des matériaux employés dans la construction des voitures-poste. Le restant est destiné à faire face au surcroît de dépenses de mobilier, de matériel, d'entretien et d'agrandissement des locaux, de frais de régie et de loyer, etc., résultant du développement du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 43. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	3,766,735	»
— — — amendé . . .		3,904,235	»
		137,500	»
AUGMENTATION. . .		fr.	137,500

Pour connaître l'augmentation réelle, il faut ajouter la différence entre les sommes transférées des articles 8 et 36, savoir : 1,000 francs et 4,750 francs, et celle de 9,600 francs transférée à l'article 44, soit fr. 5,850 »

L'augmentation à justifier est donc de fr. 141,350 »

Elle est destinée aux dépenses suivantes :

Admission d'agents nouveaux et transformation d'emplois	fr.	121,200	»
Primes de régularité et allocation pour coopération au service téléphonique	fr.	16,730	»
Admission définitive d'agents repris des réseaux téléphoniques	fr.	3,400	»
TOTAL ÉGAL. . .		fr.	141,350

ART. 44. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,308,530	»
— — — amendé . . .		1,344,465	»
		35,935	»
AUGMENTATION. . .		fr.	35,935

Mais il faut tenir compte, d'une part, d'un transfert de 9,000 francs à l'article 16, et, d'autre part, d'un transfert de 9,600 francs de l'article 43, soit. fr. 600 »

L'augmentation n'est donc que de. . . fr. 35,335 »

Cette somme est nécessaire pour faire face aux extensions suivantes :

Allocations aux compagnies de chemins de fer concédés pour coopération au service . . .	fr.	4,000	»
Frais de remise à domicile des correspondances et d'admission d'ouvriers	fr.	31,335	»
TOTAL. . .		fr.	35,335

ART. 45. — Entretien des lignes, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	635,000	»
— — — amendé . . .		655,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION. . .		fr.	20,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est demandée pour les travaux supplémentaires d'entretien que justifie l'extension des réseaux télégraphique et téléphonique.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 48. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 4,323,861 »
— — — amendé . . .	4,352,344 »

AUGMENTATION. . .	fr. 28,450 »
-------------------	--------------

Cette augmentation est justifiée, jusqu'à concurrence de 10,700 francs, par une extension de personnel déjà réalisée à raison de l'établissement, depuis le mois de mai 1896, d'un départ supplémentaire d'Ostende à Douvres, tous les jeudis, en correspondance avec le Nord-Express.

Le restant, soit 17,750 francs, représente la partie nécessaire, pour l'année 1897, de la somme qu'exigera le renfort de personnel à recruter en vue de l'entrée en ligne, à partir du 1^{er} mai prochain, d'un paquebot de grande dimension et de première vitesse.

ART. 49. — *Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 278,530 »
— — — amendé . . .	286,930 »

AUGMENTATION. . .	fr. 8,400 »
-------------------	-------------

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter la somme transférée à l'article 16, soit	fr. 2,000 »
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

TOTAL. . .	fr. 10,400 »
------------	--------------

Cette augmentation représente : 1° Une somme de 8,000 francs déjà engagée par suite de l'extension du personnel ouvrier réalisée en 1896, à raison de l'organisation du départ supplémentaire dont il est question à l'article 48 ; 2° Celle de 2,400 francs, formant les deux tiers de la dépense annuelle nécessaire pour renforcer le même personnel, en vue de l'entrée en ligne du nouveau paquebot cité à l'article précédent.

ART. 52. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,763,876 »
— — — amendé . . .	1,825,376 »

AUGMENTATION. . .	fr. 61,500 »
-------------------	--------------

Cette augmentation se justifie par une consommation plus forte de combustible, d'huiles, graisses, etc., résultant de l'établissement du service supplémentaire sur Douvres, en correspondance avec le Nord-Express, signalé à l'article 48.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

ART. 56. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	38,325 »
— — — amendé	48,325 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000 »

Un certain nombre de veuves ou d'employés et agents salariés ne jouissent que d'une pension si minime qu'elle leur permet à peine de vivre, surtout quand ils ont à pourvoir également à la subsistance d'enfants en bas âge. Le libellé de l'article du Budget concernant les secours n'a point permis jusqu'à présent de leur accorder un supplément de ressources, si faible qu'il fût.

L'humanité commande qu'il n'en soit plus ainsi désormais et que l'on puisse exceptionnellement accroître, dans une mesure équitable, sous forme de secours, les pensions reconnues absolument insuffisantes. C'est dans ce but qu'une modification dans le libellé de cet article est proposée par la suppression des mots : *qui ne peuvent être pensionnés.*

C'est aussi, en partie, comme conséquence de cette modification, qu'il y a lieu d'augmenter l'allocation de l'article 56, devenue d'ailleurs tout à fait insuffisante.

DEUXIÈME SECTION. — DEPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

ART. 58. — *Télégraphes. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à la participation du Département à l'Exposition internationale de Bruxelles.

ART. 59. — *Marine. — Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	140,000 »
— — — amendé	169,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	29,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 29,000 francs, destinée à payer les travaux de reconstruction des hangars abritant le matériel du sauvetage à Blankenberghe-Est et à Knocke, ainsi que les frais de renouvellement d'engins des divers postes de secours du littoral, est demandée à l'article 59. Le crédit de 140,000 francs prévu au projet de Budget primitif devra donc être porté à 169,000 francs.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de cent seize millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs fr. 116,254,585 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent quatre-vingt-quatre mille francs. 184,000 »

Ensemble à cent seize millions quatre cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs fr. 116,438,585 »
conformément au tableau ci-annexé.

(250)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1897.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	— des fonctionnaires et employés	114,000 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 .	271,230 .
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	492,150 .	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	128,745 .	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	640,100 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	75,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 .	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,802,460 .	
14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route	6,798,132 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,809,000 .	
16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	8,283,163 .	
	À REPORTER . . . fr.	23,172,750 .	271,230 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	25,172,750 »	271,230 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,919,504 »	
18	Salaires des agréés et des ouvriers	15,587,548 »	
19	Primes d'économie et de régularité	725,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	7,500,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	17,053,795 »	
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.		92,507,906 »
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	11,513,460 »	
23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	9,185,050 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	400,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,484,250 »	
26	Publicité commerciale	235,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	825,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	20,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,907,280 »	
30	Salaires des agréés et des ouvriers	115,041 »	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	SECTION 6. — Chemins de fer en construction.		
32	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer	17,000 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	121,800 »	
34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	166,580 »	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrica- tion des timbres, etc.	288,700 »	
	A REPORTER fr.	576,950 »	92,779,106 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	576,950	92,779,196
	SECTION 2. — Postes.		
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,748,976	
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,182,646	
38	Transport des dépêches	201,470	
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000	
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	17,787,962
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	808,950	
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,904,255	
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,344,465	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	655,000	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,000	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,352,311	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	286,950	5,486,552
50	Remises. (Crédit non limitatif)	1,922,000	
51	Subsides.	99,735	
52	Traction et matériel	1,825,576	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	5,000
	A REPORTER. . . . fr.		116,058,510

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report fr.		116,058,510 •
	CHAPITRE VI.		
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 •	102,000 •
	CHAPITRE VII.		
55	Pensions : premier terme	30,000 •	30,000 •
	CHAPITRE VIII.		
56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	48,325 •	48,325 •
	CHAPITRE IX.		
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 33, 36, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 •	15,750 •
	TOTAL fr.		110,254,585 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE X.		
58	Télégraphes. — Dépenses diverses	15,000 •	184,000 •
59	Marine. — Traction et matériel	169,000 •	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.		110,438,585 •

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1897.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	*	Traitement du Ministre fr.
2	*	Traitements des fonctionnaires et employés
3	*	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	*	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétaire général
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,000 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,050 »
	c.	— Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 »
6	*	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, Haute surveillance, Service général fr. 415,050 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 55,500 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 22,700 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage. 64,125 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 24,680 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 20,000 »
	d.	Atelier de reproduction des plans 19,940 »
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 242,493 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, posteaux, coupons de voyageurs, etc. 191,842 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 205,765 »
10		Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	*	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer : Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES		DIFFÉRENCES		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget	Augmentation	Diminution	
21,000	21,000	»	»	
114,600	114,600	»	»	
4,500	4,500	»	»	
27,150	27,150	»	»	
60,000	60,000	»	»	
44,000	35 000	(¹) 9,000	»	(¹) Somme transférée de l'article 27 jusqu'à concurrence de 7,000 francs, et du Budget de l'Agriculture, etc., jusqu'à concurrence de 2,000 francs.
271,250	262,250	9,000	»	
AUGMENTATION . fr		9,000 »		
402,150	485,650	6,500	»	
128,745	131,720	»	(²) 2,975	(²) En tenant compte des sommes de 6,000 francs et de 1,000 francs transférées aux articles 16 et 43
640,100	637,600	(³) 2,500	»	(³) En tenant compte de la somme de 3,000 francs transférée de l'article 16 et de celle de 78,000 francs transférée à l'article 26.
70,000	70,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
14,000	14,000	»	»	
1,410,005	1,413,970	9,000	2,975	
AUGMENTATION fr		6,025 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 263,985 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtimens et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,375,130 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 165,545 »
14		Salaires des agréés et des ouvriers pour la surveillance et la police de la route (agréés, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,366,947 »
	b.	— de rails et accessoires 1,509,335 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 992,720 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtimens, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 4,670,441 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtimens et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,285,872 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 125,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 201,850 »
	e.	Reconstruction de bâtimens, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 321,125 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 950,300 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 418,640 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 127,575 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 101,954 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 8,021,160 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 3,286,476 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 98,800 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 4,180,912 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 357,800 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 356,050 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 20,500 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 9,050 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 6,935,700 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 564,500 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,376,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,072,595 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 810,400 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,775,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
1,910,594	1,882,054	37,540	•	
15,587,348	14,895,589	(¹) 691,759	•	(¹) En tenant compte des transferts de 52,640 francs, 22,469 francs et 7,191 francs aux articles 14, 10 et 21, et de 11,160 francs de l'article 20.
723,400	723,400	•	•	
7,300,000	6,391,000	909,000	•	
17,033,795	16,161,504	(²) 871,991	•	(²) En tenant compte des transferts de 7,191 francs et 7,128 francs des articles 18 et 26, et de 14,464 francs à l'article 16.
42,564,137	40,053,847	2,510,290	•	
AUGMENTATION . . . fr.		2,510,290		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports fr. 476,175 »
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. 444,137 »
	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 4,719,011 »
	d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. 5,442,851 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 431,516 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 5,224,617 »
	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 2,062,105 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,806,308 »
24	*	Primes pour encourager la marche régulière des convois. »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,671,059 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 803,200 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	*	Camionnage. — Prise et remise à domicile. »
26	*	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 883,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	*	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
11,515,469	11,109,576	(1) 404,095	»	(1) En tenant compte des sommes de 11,250 francs et de 79,121 francs transférées des articles 16 et 25, et de celles de 1,600 francs et de 2,375 francs transférées aux articles 29 et 36.
9,185,050	7,255,821	(2) 1,929,209	»	(2) Cette somme comprend les transferts suivants : des articles 14 et 26 ancien, 805 francs et 1,601,712 francs ; aux articles 16, 22 et 25, 15,905 francs, 79,121 francs et 1,059 francs.
400,000	400,000	»	»	
2,484,259	2,475,200	(3) 11,059	»	(3) En tenant compte d'une somme de 1,059 francs transférée de l'article 23 et d'une somme de 120,000 francs transférée à l'article 26.
»	1,620,000	»	(4) 1,620,000	(4) Somme transférée aux articles 18, 21 et 25 jusqu'à concurrence de 11,160 francs, 7,128 francs et 1,601,712 francs.
255,000	»	(5) 255,000	»	(5) Cette somme comprend deux transferts : l'un de 75,000 francs de l'article 9 ; l'autre de 120,000 francs de l'article 25.
893,000	900,000	»	(6) 7,000	(6) Somme transférée à l'article 6.
20,000	30,000	»	10,000	
24,728,758	25,786,597	2,579,361	1,637,000	
AUGMENTATION. . . fr.		942,361		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 743,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,095,845 »
	c.	Dépôt du timbre 21,085 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 48,550 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
30	a.	Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service. 95,741 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,500 »
31	"	Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
32	"	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
6 ^e — — Chemins de fer en construction		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES		DIFFERENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation	Diminution	
1,907,280	1,897,920	(¹) 9,360	•	(¹) En tenant compte d'un transfert de 1,600 francs de l'article 22 et d'un transfert de 2,610 francs à l'article 30.
115,041	106,425	(²) 8,616	•	(²) Y compris un transfert de l'article 29, de 2,810 francs.
5,000	5,000	•	•	
2,025,521	2,009,345	15,976	•	
AUGMENTATION . . . fr.		15,976		
17,000	•	(³) 17,000	•	(³) Y compris un transfert du Département de l'Agriculture, etc., de 16,800 francs
17,000	•	17,000	•	
AUGMENTATION . . . fr.		17,000		
1,419,995	1,415,970	6,025	•	
21,752,755	20,579,600	1,173,155	•	
42,564,137	40,053,847	2,510,290	•	
24,728,758	25,786,597	942,561	•	
2,025,521	2,009,345	15,976	•	
17,000	•	17,000	•	
92,507,996	87,843,159	4,664,807	•	
AUGMENTATION . . . fr.		4,664,807		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
53	a.	Service spécial des bâtiments 41,990 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 21,000 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 58,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
54	a.	Service spécial des bâtiments 15,520 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 55,500 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 62,890 »
	d.	Atelier d'autographie 4,600 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 27,850 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>		
55	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 4,000 »
	b.	Loyers 2,000 »
	c.	Éclairage et chauffage 60,000 »
	d.	Entretien des locaux et du mobilier 19,000 »
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage 12,000 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 164,200 »
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses 27,500 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Direction centrale et services provinciaux 782,970 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 3,966,006 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
57	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 208,510 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 2,142,740 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,737,700 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 1,020,021 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuses. 73,875 »
À REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
121,890	121,890	.	.	
166,560	162,460	3,900	.	
288,700	274,700	14,000	.	
576,050	559,050	17,000	.	
Augmentation. . . fr		17,900		
4,748,076	4,626,276	(1) 122,700	.	(*) En tenant compte des transferts de 2,375 francs de l'article 23 et de 3,700 francs et 4,750 francs aux articles respectifs 37 et 43.
5,182,646	4,960,266	(2) 222,380	.	(*) Y compris trois transferts, savoir : 3,700 francs de l'article 36, 112,000 francs de l'article 38 et 1,570 francs de l'article 41.
9,931,622	9,586,542	345,080	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 209,710 "
38	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	56,155 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	9,200 "
50	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
40	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	135,000 "
	b.	Chauffage et éclairage	65,000 "
41	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	179,650 "
	d.	Loyers, frais de régie	459,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	82,520 "
42	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	569,650 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,618,750 "
43	c.	Bureaux centraux téléphoniques	526,550 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	179,750 "
	e.	Primes téléphoniques	19,000 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	190,755 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	46,200 "
	b.	Services d'exécution	650,015 "
44	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	559,750 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	108,500 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	105,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	64,000 "
45	c.	Entretien des locaux et du mobilier	50,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils,	364,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	65,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	60,000 "
46	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
47	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 46 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
9,951,622	9,586,542	345,080	»	
291,470	399,470	»	(¹) 108,000	(¹) En tenant compte d'un transfert de 112,000 francs à l'article 37.
120,000	120,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
898,950	835,320	(²) 63,630	»	(²) En tenant compte d'un transfert à l'article 37 de 1,370 francs
3,250	3,250	»	»	
11,255,292	10,984,582	408,710	108,000	
AUGMENTATION . . fr.		300,710		
3,004,255	3,766,755	(³) 157,500	»	(³) En tenant compte d'un transfert à l'article 44 de 9,800 francs et des transferts de 1,000 francs de l'article 8 et 4,750 francs de l'article 36.
1,544,465	1,308,550	(⁴) 55,915	»	(⁴) En tenant compte d'un transfert de 9,600 francs de l'article 43 et d'un transfert à l'article 46 de 9,000 francs.
655,000	635,000	20,000	»	
2,000	2,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
5,055,720	5,762,285	195,435	»	
AUGMENTATION . . fr.		195,435		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		5 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DE CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre 631,475 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 477,396 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
49	▪	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	▪	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
51	▪	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel:</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,443,212 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 374,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 6,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
576,050	559,050	17,000	.	
11,255,292	10,954,582	300,710	.	
5,955,720	5,762,285	193,435	.	
17,787,062	17,275,917	512,045	.	
1,332,311	1,323,861	28,450	.	
286,030	278,530	(¹) 8,400	.	(¹) Deduction faite d'un transfert de 2,000 francs à l'article 16
1,922,000	1,922,000	.	.	
99,735	99,735	.	.	
1,825,376	1,763,870	61,500	.	
5,486,352	5,388,002	98,350	.	
AUGMENTATION. . . fr		98,350		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	.	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	.	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	.	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 56
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 33, 56, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
58	.	Télégraphes. — Dépenses diverses
<i>Marine. — Traction et matériel.</i>		
59	a.	Remplacement de deux bateaux-pilotes en fer par deux goëlettes stinées aux bouches de l'Escaut fr. 140,000
	b.	Reconstruction de hangars de sauvetage et renouvellement d'engins des divers postes de secours du littoral (chariots, mortiers, etc.) 29,000
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
48,525 »	38,525 »	10,000 »	»	
48,525 »	38,525 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 »		
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	»	
169,000 »	140,000 »	29,000 »	»	
184,000 »	140,000 »	44,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		44,000 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des chapitres	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
X.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL DU BUDGET	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentations.	Diminutions.	
271,250 »	262,250 »	9,000 »	»	
92,507,966 »	87,845,150 »	4,664,807 »	»	
17,787,962 »	17,275,017 »	512,045 »	»	
5,486,352 »	5,388,002 »	98,350 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
48,325 »	38,325 »	10,000 »	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
184,000 »	140,000 »	44,000 »	»	
116,458,585 »	111,100,383 »	5,358,202 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,558,202 »		

(276)